L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

le dossier de l'express

Retraites : une réforme juste ?

Alors que les négociations sur la réforme reprennent, L'Express fait le point sur les perdants et les gagnants potentiels de ce qui s'annonce comme le marqueur du quinquennat Macron.

Par Béatrice Mathieu et Nathalie Samson

LUCA D'URBINO

Tous droits de reproduction réservés

L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

Cinquante jours exactement. Les partenaires sociaux ont eu cinquante jours pour digérer les 132 pages du rapport présenté à la mi-juillet par Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites. Cinquante jours pour disséquer les grandes pistes du big bang voulu par le président de la République, pour débusquer les angles morts, repérer les points noirs, faire tourner les modèles. Et préparer la contre-offensive. Dès le 5 septembre, ils vont reprendre les discussions, cette fois dans le bureau d'Edouard Philippe. Nous voici donc à l'acte II de cette réforme que la Macronie voit comme un marqueur du quinquennat, un marchepied pour entrer dans l'Histoire. Refonder le régime général de retraite par répartition né des travaux de Pierre Laroque et du Conseil national de la Résistance en 1945 et créer un système universel. Rien que ça. Sauf que le brouillard entourant ses contours et son calendrier s'est brusquement épaissi ces derniers jours. Dans les flonflons du G7 à Biarritz, le chef de l'Etat est sorti de la trêve estivale et a réveillé le débat, biffant d'un coup de crayon l'une des propositions avancées par Delevoye : un système de décote-surcote autour d'un âge pivot de 64 ans, lui préférant la notion de durée de cotisation minimale. Pour brouiller un peu plus les pistes, le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, a affirmé en fin de semaine dernière que cette nouvelle phase de concertation pourrait durer encore près d'un an. Dans l'entourage de Jean-Paul Delevoye, on affirme rester serein : âge pivot ou durée de cotisation, au fond, l'essence de la réforme demeure la même. Un régime de retraite universel par points. Le slogan martelé pendant des mois est intact : pour chaque euro cotisé, les mêmes droits que l'on soit salarié du privé, employé de mairie, agent d'EDF, professeur des écoles ou pharmacien. Fini, les embrouillaminis des 42 régimes de retraite. Fini, les départs anticipés et les calculs avantageux adossés uniquement au statut... Un même taux de cotisation, un âge identique de départ à la retraite, une même prise en compte de la pénibilité, des droits familiaux identiques. Chaque euro cotisé générera

Pour chaque euro cotisé, les mêmes droits dans le privé ou dans le public

Tous droits de reproduction réservés

L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

des points qui seront transformés en euros sonnants et trébuchants au moment du départ à la retraite. Une bascule qui devrait s'étaler sur deux voire trois décennies.

Il y a urgence à sauter le pas. Depuis le cri d'alarme lancé par Michel Rocard en 1991, cinq grandes réformes ont été engagées sans qu'aucune d'elles n'assure la pérennité financière à long terme du système. Au fil des années, les déficits du régime général se sont empilés et la confiance dans un des piliers de l'Etat providence s'est érodée chaque jour un peu plus. Il y a urgence à sauter le pas, aussi, parce que le système ne colle plus à la réalité économique du marché du travail : des carrières hachées avec des passages de plus en plus fréquents d'un statut à un autre, privé, public, indépendant. Parce qu'également les mécanismes actuels ont été pensés pour une société d'après guerre ou l'emploi féminin était l'exception, où la vie en couple était stable et maritale, où les majorations de pension dès le troisième enfant répondaient à la nécessité de repeupler la France. Il y a urgence, enfin, à sauter le pas, car le basculement démographique est à l'œuvre. Le vieillissement de la population impose la recherche d'une soutenabilité financière. L'espérance de vie à 60 ans – c'est-à-dire le nombre d'années restant à vivre après 60 ans – est passée de 20,5 ans en 2000 à 22,4 ans en 2010 et 23,2 ans en 2018 pour les hommes et de 25,6 à 27,1 puis 27,6 ans pour les femmes.

M. BUREAU/AFP

Inquiétude La baisse des pensions des enseignants par rapport au régime actuel pourrait atteindre 30 %. Le gouvernement promet des compensations.

Contrairement aux apparences, « le cœur du régime actuel est globalement antiredistributif », soutient Pierre-Louis Bras, président du Conseil d'orientation des retraites. Un constat longuement détaillé dans une étude publiée en juin par cinq économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP) : la prise en compte des 25 meilleures années pour le calcul du salaire de référence au régime général avantage les individus aux trajectoires salariales les plus dynamiques au détriment des trajectoires « plates ». Seuls les mécanismes de solidarité et les droits non contributifs permettent de rétablir un peu l'équilibre. « Pour la génération 1946, les 40 % de salariés ayant les revenus cumulés les plus bas en France touchent une pension inférieure dans le système actuel à ce qu'ils auraient dans un régime pur par points », affirme l'économiste Audrey Rain, l'une des auteurs de l'étude.

FIN DES RÉGIMES SPÉCIAUX

De fait, il y a une sorte d'hypocrisie à ne pas assumer le fait que ce big bang va faire certes des gagnants, mais aussi des perdants. Or, avec Jean-Paul Delevoye, c'est un peu *L'Ecole des fans*. Selon les simulations réalisées avec le cabinet Optimaretraite (1), un cadre ayant gagné en moyenne 60 000 euros brut par an qui partirait à 62 ans avec

Réformer les retraites, une vieille histoire

1853
Napoléon III généralise et uniformise le système de retraite des fonctionnaires et des militaires, **fixant l'âge normal de départ en retraite à 60 ans** (55 ans pour les travaux pénibles). La première mouture de la « réversion » voit également le jour.

JBP/AIC/LEEMAGE/AFP

1945
S'inspirant des travaux du Conseil national de la Résistance, les ordonnances de 1945 accouchent du **système de retraite par répartition du secteur privé.** Les fonctionnaires, professions libérales et travailleurs agricoles refusent de s'y joindre. La loi n'interdit pas la liquidation de la retraite à 60 ans, mais repousse dans les faits l'âge normal du départ à 65 ans.

1947

AFP

Sous l'impulsion du ministre du Travail communiste, Ambroise Croizat, et de la CGT, **le premier régime de retraite complémentaire par points des cadres** – ancêtre de l'Agirc – est créé. Quatre ans plus tard, c'est le système complémentaire des non-cadres (l'Arrco) qui voit le jour.

Tous droits de reproduction réservés

L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

tous ses trimestres (172) toucherait une pension d'un peu plus de 2 992 euros dans le futur système par points, contre 3 259 euros aujourd'hui. Un médecin de secteur 1 exerçant en libéral et percevant 120 000 euros, partant lui aussi à taux plein, verrait sa pension encore plus fortement amputée. Elle descendrait à 3 608 euros, contre 4 500 euros aujourd'hui. Les plus bas revenus sont au contraire gagnants. Une salariée au revenu annuel moyen de 18 000 euros, mais n'ayant pas le nombre de trimestres suffisants (100 au lieu de 172), toucherait 522 euros avec le système par points, contre 463 euros aujourd'hui. Des calculs purement théoriques, soutient l'exécutif, qui promet déjà des formes de compensation.

Suffisant ? Certaines professions libérales, dont les avocats, qui vont voir leur taux de cotisations quasiment doubler par rapport à la situation antérieure *(lire page 28)*, sont déjà vent debout, même si cette transition va s'étaler sur des années. Dans les transports, la grogne monte aussi. En cause : l'extinction de leurs régimes spéciaux. Un récent rapport de la Cour des comptes sur les régimes de la RATP, de la SNCF et des industries électriques et gazières a jeté de l'huile sur le feu. Ils n'ont pas été réformés suffisamment vite, alors qu'ils sont en grande partie supportés par les finances publiques, accusent les magistrats. Ces derniers relèvent aussi que les âges de départ à la retraite, globalement inférieurs à ceux des salariés du régime général, ne se justifient plus. La réforme des retraites signe la fin de ces départs anticipés. Un véritable cataclysme. La pénibilité sera prise en compte et des périodes de transition sont prévues, veut rassurer le haut-commissaire. Les salariés ayant validé dix-sept ou vingt-sept ans de service selon les cas au 31 décembre 2024 pourraient toujours partir plus tôt. Pas suffisant pour les syndicats de la RATP (Unsa, CGT, CFE-CGC, Sud, FO et Solidaires), qui ont déposé un préavis de grève le 13 septembre prochain. La fin des départs précoces n'est pas la seule raison de leur colère. Le changement des règles de calcul de

Dans les transports, plus de départs anticipés : un véritable cataclysme

leur retraite nourrit toutes les craintes. « Jusqu'à présent, à la RATP, la pension était fondée sur les six derniers mois de salaire et des bonifications sont prévues pour les salariés qui partent après 52 ans. Tout cela disparaît dans le nouveau système, s'alarme Thierry Babec, secrétaire général de l'Unsa RATP. C'est une rupture du contrat social. » Le syndicat a fait ses calculs : en appliquant les normes du nouveau système, un agent entré en 2005 partant en 2035 perdrait près de 16 % de pension. « Les conditions de travail ne sont pas faramineuses. Un salarié de maintenance démarre à 1 400 euros à la RATP, c'est 150 euros de moins que chez les concurrents, détaille-t-il. On travaille le dimanche, on a un roulement des congés… La direction nous a toujours dit que, la contrepartie, c'était de pouvoir partir plus tôt à la retraite. »

QUID DES FONCTIONNAIRES ?

Les compensations, c'est aussi le nerf de la guerre dans la fonction publique, où le bouleversement qui s'annonce est tout aussi phénoménal. Terminé, là aussi, les départs anticipés, seuls les militaires et les fonctionnaires exerçant des missions régaliennes (policiers, gardiens de prison, contrôleurs aériens…) pourront, comme aujourd'hui, partir à la retraite avant l'âge légal. Mais, surtout, le calcul des pensions sera fondé sur l'ensemble de leurs salaires et non plus sur les six derniers mois (hors primes), comme c'est le cas actuellement. Premier écueil : les primes n'étant jusqu'alors pas sujettes à cotisations sociales, la réforme pourrait entraîner une baisse de leurs salaires net. Mais cette question du pouvoir d'achat est l'arbre qui cache la forêt. Si, en moyenne, les primes représentent près de 23 % de la rémunération des fonctionnaires, certaines

1953

Haro sur les régimes spéciaux !
La première tentative de regrouper dans le système général les régimes des mineurs et des cheminots, jugés trop généreux, tombe à l'eau après un vaste mouvement de grève.

AGIP/BRIDGEMAN IMAGES

1982

AFP

Promesse du candidat François Mitterrand, **l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 60 ans.** La durée minimale de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein (50 % du salaire annuel moyen) est de 37,5 ans.

1991

Michel Rocard aurait-il eu raison trop tôt ? Quelques mois avant d'être remplacé par Edith Cresson, le Premier ministre socialiste préface un livre blanc sur les retraites, **tirant la sonnette d'alarme sur l'équilibre à moyen terme du système de retraite par répartition.** Déjà, il préconise la mise en place d'un régime par « points ».

Tous droits de reproduction réservés

L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

catégories en perçoivent peu, à l'instar des enseignants. « Pour eux, ce n'est pas tant la baisse du pouvoir d'achat qui inquiète, puisque leurs primes sont très faibles, que le recul potentiel de leurs pensions avec la suppression de la règle des six derniers mois. Potentiellement, la baisse du niveau des retraites par rapport au régime actuel pourrait être comprise entre

CALMETTES/BSIP/AFP

Exception A l'hôpital public, le cas des aides-soignants est particulièrement sensible.

20 et 30 % », soutient Florence Legros, économiste et professeur à l'université Paris-Dauphine. « Evidemment, il faudra revoir le contrat social des enseignants et notamment la grille des rémunérations. C'est l'occasion de s'y attaquer », répond Laurent Pietraszewski, le député LREM pressenti pour être le rapporteur de la loi.

Dans la fonction publique hospitalière, aussi, la situation des aides-soignants (plus de 200 000 fonctionnaires) est surveillée comme le lait sur le feu. D'autant que la crise des urgences s'étend. « Là, le sujet, c'est la question de la disparition de la catégorie dite "active", qui permettait aux personnels soignants de partir à la retraite dès 57 ans. Pour eux aussi, il faut reconstruire une grille des salaires. De toute façon, le gouvernement allait y être contraint pour des raisons d'attractivité de ces métiers », souligne Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT chargé des retraites. Là encore, les transitions seront longues et débattues avec les organisations syndicales, promet l'entourage de l'architecte de la réforme : « Aujourd'hui, un aide-soignant ayant été dix-sept ans en contact avec les patients peut partir à 57 ans. Tous ceux qui auront acquis cette durée de service en 2025 garderont le même âge de départ. » 65 % des effectifs seraient concernés. La génération 1982 serait la première à devoir partir à 62 ans.

UNE RÉFORME « FÉMINISTE »

Si le haut-commissaire tient à rassurer cette population majoritairement composée de femmes, c'est que son projet se veut avant tout féministe. « C'est la première fois que les femmes ne sont pas les perdantes d'une réforme », se félicite la négociatrice pour la CFTC, Pascale Coton. Aujourd'hui, 20 % d'entre elles sont obligées de travailler jusqu'à 67 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Avec le système par points, près de la moitié d'entre elles verraient leurs pensions revalorisées de près de 13 % par rapport au régime actuel, d'après les premières estimations de l'IPP. Notamment grâce à la meilleure prise en compte des carrières hachées, à une meilleure valorisation des congés maternité, à une majoration des pensions dès le premier enfant…

Voilà donc pour les grandes lignes. Mais, comme toujours, le diable est dans les détails. Comment les droits retraite déjà acquis seront-ils traduits en points dans le nouveau système ? Quelle sera la durée de cotisation future ? Le nombre de trimestres requis pour bénéficier du taux plein va-t-il augmenter avant 2025 ? Qui sera aux manettes ? « Le système universel, les mêmes droits pour tous, ça sonne bien. Mais c'est surtout une façon de donner toutes les clefs au gouvernement. Il pourra faire ce qu'il veut », tempête Yves Veyrier, le chef de file de Force ouvrière. Que vont devenir les précieuses réserves des régimes, notamment celles de l'Agirc-Arrco, dont le montant total avoisinerait les 165 milliards d'euros ? Elles doivent

La question la plus brûlante est celle du coût de ce big bang sur les finances publiques

Réformer les retraites, une vieille histoire

1993

Premier big bang. Arrivé quelques mois plus tôt à Matignon, Edouard Balladur mène tambour battant **la première réforme majeure des retraites.** La durée de cotisations dans le privé est portée de 37,5 à 40 ans, le calcul des pensions ne s'effectue plus sur la base des 10 meilleures années, mais sur les 25 meilleures, et les pensions ne sont plus indexées sur les salaires, mais sur l'inflation.

1995

Alain Juppé, droit dans ses bottes… Le nouveau Premier ministre de Jacques Chirac souhaite **harmoniser la durée de cotisation des régimes spéciaux sur celle des salariés du privé.** Le projet de loi voté au Parlement déclenche des grèves monstres qui bloquent les transports publics. Sous la pression, le projet est abandonné.

2003

J.-P. MULLER/AFP

François Fillon, alors ministre des Affaires sociales, est aux manettes. La durée de cotisation des fonctionnaires (à l'exception des régimes spéciaux) est portée de 37,5 ans à 40 ans. **De nouveaux produits d'épargne individuels** (le Perp) et collectif (le Perco) sont créés.

Tous droits de reproduction réservés

L'EXPRESS

PAYS :France
PAGE(S) :22;23;24;25;26;27
SURFACE :522 %
PERIODICITE :Hebdomadaire

RUBRIQUE :Le dossier de l express
DIFFUSION :420410
JOURNALISTE :Béatrice Mathieu

► 4 septembre 2019 - N°3557

Titre courant,
LUXE_070_Titre_Courant

Le grand écart des prévisions de déficit

C'est l'un des grands sujets de polémique actuels. Si le régime général doit être équilibré au moment de la bascule, comme le souhaite Emmanuel Macron, il faut bien que tout le monde s'entende sur la trajectoire prévue des déficits au cours des prochaines années. Problème, la boussole des prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) a du mal à trouver le nord. En trois ans, les « sages » du COR ont changé trois fois d'avis. Leurs dernières projections de juin 2019 renvoient à 2040 le retour à l'équilibre dans l'hypothèse la plus favorable en termes de gains de productivité et donc de croissance. « Nos projections ont bougé aussi parce que le gouvernement a sérieusement modifié sa feuille de route en matière de réduction du nombre de fonctionnaires », justifie Pierre-Louis Bras, président du COR. Et de rajouter : « Ce qui compte vraiment, c'est la relative stabilité des dépenses de retraite dans le PIB. »

Scénarios de gains de productivité du travail associés à un taux de chômage à terme de 7 %.

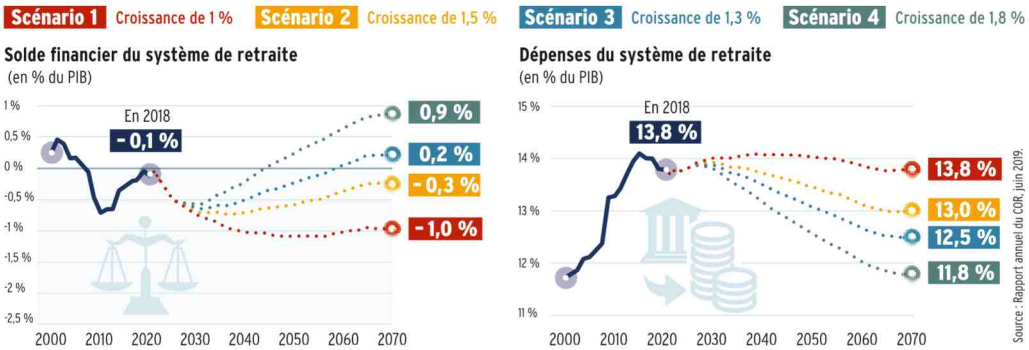

Source : Rapport annuel du COR, juin 2019.

théoriquement tomber dans un même pot commun. « Il n'y a aucun tour de passe-passe. Nous ne prendrons dans chaque régime que les montants permettant d'assurer l'engagement de paiement des retraites », certifie-t-on dans l'équipe de Jean-Paul Delevoye.

Mais la question la plus brûlante est peut-être celle du coût de ce big bang sur les finances publiques. Il atteindrait de 5 à 7 milliards d'euros par an en régime de croisière. L'addition à moyen terme des revalorisations de salaires, notamment celle du million d'enseignants, va peser. « On promet des compensations, mais il y a derrière tout ça quelque chose qui s'appelle la dette publique et les engagements européens », s'inquiète Florence Legros. « Forcément, ça aura un coût pour les finances de l'Etat », concède du bout des lèvres Laurent Pietraszewski. Ne pas sacrifier cette réforme systémique nécessaire sur l'autel de la réduction à court terme des déficits publics. Voilà l'impératif d'Emmanuel Macron. ***B. M. et N. S.***

(1) Calculs à plafond de sécurité sociale, valeur du point et durée de cotisation constants, les enfants n'ont pas été pris en compte. Sur les 28,12 % de cotisations, seules 25,31 % donneront des points – chiffre retenu pour les calculs – et 2,81 % participeront au financement du système.

2008
Le candidat Sarkozy l'avait promis pendant la campagne présidentielle. Il met en musique son programme dès son arrivée à l'Elysée en calquant **la durée de cotisations des régimes spéciaux** sur celle des fonctionnaires et des salariés du privé.

F. FLORIN/AFP

2010
Nicolas Sarkozy repose le dossier des retraites sur la table. Il s'attaque à un symbole en **repoussant l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans**.

2014
Alors que les comptes du régime par répartition sont toujours déficitaires, la ministre socialiste Agnès Touraine négocie un **allongement progressif de la durée de cotisation** d'un trimestre tous les trois ans, pour la porter à 43 ans en 2035. Son objectif : arriver à un équilibre du régime général en 2040.

Tous droits de reproduction réservés